

**Genève**

# LA FONDATION PARLOCA CÉLÈBRE SES 30 ANS

Cette fondation, pas tout à fait comme les autres, loge plus de 4000 personnes à des conditions avantageuses dans le canton de Genève. Portrait d'une pionnière.



Surélévation  
d'un immeuble  
rue de la Prulay  
à Meyrin. DR



**Christian  
Borner,**  
directeur et  
secrétaire  
hors conseil  
de PARLOCA.

DR

Fondée en 1993, la Fondation PARLOCA (qui s'appelait auparavant «Fondation d'utilité publique pour la location participation») avait utilisé les aides inscrites dans la loi fédérale sur la construction et l'accession à la propriété (LCAP) pour acquérir des immeubles en fin de régime HLM, afin de les maintenir «sous une gestion sociale». Les statuts de PARLOCA lui prescrivent d'attribuer les appartements à des personnes physiques domiciliées à Genève et d'acquérir des immeubles dont les loyers sont avantageux «pour les soustraire au marché spéculatif». On pourrait croire en lisant cela que ses fondateurs sont issus des milieux de gauche. Or tel n'a pas été le cas. Parmi les membres fondateurs, on retrouve à la présidence Dominique Ducret, qui était alors conseiller national PDC, auquel succéda l'ancien conseiller d'Etat radical Alain Borner, puis l'ancien chancelier Robert Hensler.

Au terme de 25 ans, les bâtiments acquis grâce à la LCAP entrent sur le

marché libre et les loyers ne sont plus contrôlés. Fidèle à ses buts statutaires, PARLOCA ne les augmente pas. Quelque 900 familles paient toujours le même montant qu'à l'époque du régime fédéral.

À en croire Christian Borner, le directeur et secrétaire hors conseil de cette fondation, «la responsabilité sociale du propriétaire couvre bien sûr la politique des loyers, mais s'étend au choix des entreprises qu'elle mandate.» Alors que dans les appels d'offre des collectivités publiques genevoises le facteur coût pèse pour plus de la moitié dans l'évaluation des soumissionnaires, PARLOCA ne sélectionne que des entreprises genevoises à jour de leurs cotisations sociales, respectant les CCT de branche et employant du personnel fixe. La sous-traitance est interdite, sauf si le mandataire doit trouver les compétences nécessaires hors du canton. Dans ce cas, il sera contrôlé quant aux conditions de travail du sous-traitant.

## Saine gestion

Grâce à une saine gestion, PARLOCA peut investir depuis 2011 quatre millions de francs par année en rénovation, réaménagement et surélévations de son parc, sans s'endetter. Ainsi, à ce jour, la fondation a injecté 52 millions de francs dans l'économie locale. Au sein de son parc de 17 immeubles, seuls quatre bâtiments sont encore chauffés à l'énergie fossile.

La gestion des immeubles est confiée à quatre régies : Rosset & Cie, Régie Burger, Comptoir Immobilier et Gérofinance-Régie du Rhône. Les travaux relatifs aux rénovations d'appartements (50 à 60 par an) sont confiés à deux entreprises générales. Désormais, PARLOCA souhaite exploiter les possibilités de poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses immeubles. Elle désire aussi installer des bornes de recharge pour voitures électriques. Enfin, une nouvelle surélévation est en cours d'étude à Onex.

**Serge Guertchakoff**